

HP/TCHM.
REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PORTO-NOVO, le 12 Août 1963

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DES AFFAIRES
INTERIEURES DE LA SECURITE &
DE LA DEFENSE

SOMMAIRE:
Nomination.

--

/ / DECRET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

/ / ° 369 /PR/MAISD/DAI. ANNEE 1963.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

AMPLIATIONS:

ORIGINAL. I
J.O.R.D. I
MAISD. 4
ME. I
MFI. I
MJL. I
SGCM. IO
SGAN. IO
SPR. IO
DP. 2
SF. 5
CF. I
FP. I
FB. 5
DI. I
TRESOR. I
INFO-RADIO. I
DEPT.CENTRE. I
DEPT.SUD. I
S/P QUIDAH. I
SP. AGNANADOI
INTERESSES. 2

VU la Loi N°60/36 du 26 Novembre 1960 portant Consti-
tution de la République ;
VU la Loi N°59/I6/ALD du 9 Juillet 1959 fixant la lis-
te des Emplois Supérieurs de la République du Da-
homey dont la nomination des titulaires est faite
par le Président de la République, le Conseil des
Ministres étant obligatoirement entendu ;
VU les nécessités de service ;
SUR la proposition du Ministre des Affaires Intérieures
de la Sécurité et de la Défense ;
LE Conseil des Ministres entendu ,

/ /) E C R E T E:

ARTICLE 1°- Monsieur Arouna IDRISSOU, précédemment Sous-Préfet
de Zagnanado, est nommé Sous-Préfet de Ouidah en
remplacement de M. Guillaume EGUE, appelé à d'autres fonctions

ARTICLE 2°- Le présent Décret, qui prendra effet pour compter
de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré
publié et communiqué partout où besoin sera ./-

Par le Président de la République
Le Ministre des Affaires Intérieures,
de la Sécurité et de la Défense,

H. M A G A.

M. AROUNA.